



NAO 2023

PERTE DE POUVOIR D'ACHAT

La Direction a réuni les organisations syndicales le 29 novembre pour les NAO (négociations annuelles obligatoires). La CFDT a rappelé le contexte particulier : le taux d'inflation à octobre 2022 est à 6,3 %, le SMIC a été augmenté en 2022 de 8 %. La CFDT attend que la revalorisation salariale soit en adéquation avec la réalité quotidienne des salariés face à ce contexte économique inédit qui engendre de réelles difficultés.

Revendications CFDT :

- Une augmentation générale pour tous les salariés
- Une augmentation du panier et mise en place de tickets restaurant pour tous les salariés ne disposant pas de primes de paniers
- Augmenter la prime d'éloignement
- Limiter la part des augmentations individuelles
- Augmenter le taux d'astreinte en service disponible
- La CFDT souhaite que les salariés qui sont bloqués au même échelon de la même échelle depuis plus de 15 ans passent à l'échelon supérieur
- La CFDT souhaite que le versement d'une prime ne puisse pas se substituer à une augmentation du salaire.
- Augmentation de la part employeur frais de soins santé à hauteur de 75 % contre 70 % aujourd'hui.
- Mise en place d'une majoration pour le travail du samedi de jour
- Passage des chefs d'équipe à l'échelle 8
- Augmentation de la prime de travailleur manuel
- Afin de compenser l'inflation subie tout au long de l'année 2022, attribution de la prime du partage de la valeur en dehors de l'enveloppe NAO 2023
- Intégration service généraux au challenge sécurité



Propositions de la direction :

	indiciaires	forfaitaires
Augmentation collective au 01/10/22	3%	3%
Augmentation de la valeur du point	0,50%	
Mesures collectives pour les indiciaires	0,72%	
Paniers	0,14%	
Mesures individuelles au mérite	0,16%	1,40%
Prime de partage de la valeur 300 €	0,80%	0,53%
TOTAL ENVELOPPE NAO 2023	5,32%	4,93%

Moyenne = 5,2 %

Pour la CFDT les propositions de la Direction sont très en deçà des attentes et des revendications. La Direction ne semble pas prendre la mesure de la situation économique actuelle.

L'appauvrissement des salariés est une option que la CFDT ne peut ni envisager, ni cautionner.

Il reste une réunion de négociation le 13 décembre, espérons que les propositions de la direction seront revues à la hausse.